

219C0115  
FR0000036816-FS0055

16 janvier 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL**

(Euronext Paris)

**Complément à D&I 219C0106 du 15 janvier 2019**

Par courrier reçu le 16 janvier 2019, la société civile MM Puccini<sup>1</sup> (21 rue Laffitte, 75009 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 28 mai 2015, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL et détenir, à cette date, 1 035 000 actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 14,25% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par Malakoff Médéric Prévoyance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 7 265 628 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.